

Page: 1/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2020 Numéro de version 4.00 Révision: 05.02.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit Ruol
- · No CAS:

7775-14-6

· Numéro CE:

231-890-0

· Numéro index:

016-028-00-1

- Numéro d'enregistrement 01-2119520510-57-xxxx
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Étape du cycle de vie PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Emploi de la substance / de la préparation

Matériel d'aide textile

Agent de blanchiment

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

SEITZ GmbH

Gutenbergstrasse 1 - 3

65830 Kriftel / Germany

Tel. + 49(0) 6192-9948-0

Fax + 49(0) 6192-9948-99

order@seitz24.com

www.seitz24.com

- · Service chargé des renseignements : sds@seitz24.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: + 49(0) 6192-9948-88

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Self-heat. 1 H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07



Page: 2/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2020 Numéro de version 4.00 Révision: 05.02.2020

Nom du produit Ruol

(suite de la page 1)

· Mention d'avertissement Danger

· Mentions de danger

H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P235+P410 Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas

de malaise.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P420 Stocker à l'écart des matières inflammables.

· Indications complémentaires:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances

· No CAS Désignation

7775-14-6 dithionite de sodium

· Code(s) d'identification

· Numéro CE: 231-890-0

· Numéro index: 016-028-00-1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

(suite page 3)



Page: 3/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2020 Numéro de version 4.00 Révision: 05.02.2020

Nom du produit Ruol

(suite de la page 2)

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Irritation des yeux
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2

Sable

Poudre d'extinction

Fau

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Brouillard d'eau
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxydes de souffre (SOx)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

· Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Eviter la formation de poussière

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas laisser sécher

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 (suite page 4)



Page: 4/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2020 Numéro de version 4.00 Révision: 05.02.2020

Nom du produit Ruol

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire

Eviter la formation de poussière.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Préventions des incendies et des explosions:

Le matériau / le produit est auto - inflammable

Protéger contre l'humidité

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le récipient d'origine.

· Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments

Ne pas stocker avec les matières inflammables

Ne pas conserver avec des textiles

Ne pas stocker avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés

Protéger contre les effets de la lumière

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Durée de stockage: max. 18 mois

- Classe de stockage: 4.2
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Matériel d'aide textile

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant
- No CAS Désignation du produit % Type Valeur Unité

· Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

CAS: 7446-09-5 dioxyde de soufre

VLEP Valeur momentanée: 10 mg/m³, 5 ppm Valeur à long terme: 5 mg/m³, 2 ppm

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)



Page: 5/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2020 Numéro de version 4.00 Révision: 05.02.2020

Nom du produit Ruol

(suite de la page 4)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel :
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection respiratoire :

En cas de formation de poussière, porter un masque

Filtre P2.

· Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

· Protection des yeux : Lunettes de protection.

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme: poudre
Couleur: blanc
Odeur: piquante

• Seuil olfactif: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· valeur du pH: Non applicable.

· Modification d'état

Point de fusion : $\sim 52 \, ^{\circ}\mathrm{C}$ non déterminé

Point d'éclair : non applicable

(suite page 6)



Page: 6/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2020 Numéro de version 4.00 Révision: 05.02.2020

Nom du produit Ruol

	(suite de la page
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Danger d'auto-échauffement
Température de décomposition :	~ 52 °C
Auto-imflammabilitité :	Possible sous l'unfluence d'humidité.
Danger d'explosion :	Non déterminé.
Limites d'explosivité :	
inférieure :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
supérieure :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Propriétés comburantes	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Pression de vapeur :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Densité :	non déterminée
Densité relative.	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Densité de vapeur:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Vitesse d'évaporation.	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau à 20 °C:	225 g/l
Coefficient de partage (n-octanol/e	au) : Pas d'autres informations importantes disponibles.
Viscosité :	
dynamique :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
cinématique :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter :

Risque de décomposition sous l'influence de chaleur.

Proteger coutre l'humidite.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En cas d'action exercée par des acides, formation de dioxyde de souffre

Réactions aux agents d'oxydation

Réactions aux acides

Auto-inflammabilité possible sous l'influence d'humidité et d'eau (en petite quantité).

· 10.4 Conditions à éviter

Proteger coutre l'humidite.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Eviter la formation de poussière.

10.5 Matières incompatibles:

eau

Acides

agent d'oxydation

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

dioxyde de sulfure

(suite page 7)



Page: 7/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2020 Numéro de version 4.00 Révision: 05.02.2020

Nom du produit Ruol

Oxydes nitriques (NOx)

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiquë

Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :			
Oral	DL50	2.500 mg/kg (rat) (OECD 401)	
Dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)	
Inhalatoire	CL50 (4h)	> 5,5 mg/l (rat) (OECD 403)	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

EC50 98,3 mg/l (crustacés) (48 h; Daphnia magna)

LC50 62,3 mg/l (poissons) (96 h; Leuciscus idus melanotus; DIN 38415, Part 15)

IC50 206 mg/l (algue) (72 h; Desmodesmus subspicatus; DIN 38412, Part 9)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques :
- Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 8)



Page: 8/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2020 Numéro de version 4.00 Révision: 05.02.2020

Nom du produit Ruol

(suite de la page 7)

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Code déchet :

La classification des numéros du code des déchets selon le Catalogue Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

- · Emballages non nettoyés :
- Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA UN1384

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 1384 DITHIONITE DE SODIUM (HYDROSULFITE

DE SODIUM)

IMDG, IATA SODIUM DITHIONITE (SODIUM

HYDROSULPHITE)

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR



· Classe 4.2 (S4) Matières sujettes à l'inflammation

spontanée.

· Étiquette 4.2

· IMDG, IATA



· Class 4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée.

(suite page 9)



Page: 9/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2020 Numéro de version 4.00 Révision: 05.02.2020

Nom du produit Ruol

(suite de la page
4.2
II
Non applicable.
Attention: Matières sujettes à l'inflammation spontanée. 40 F-A,S-J E H1 Keep as dry as reasonably practicable
Non applicable.
:
0 Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur 500 g
2 D/E
0 Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 500 ថ្ Proteger coutre l'humidite.
UN 1384 DITHIONITE DE SODIUM

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · Prescriptions nationales :
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 la substance n'est pas comprise
- · Autres indications : Produit pour un usage professionnel uniquement.

(suite page 10)



Page: 10/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2020 Numéro de version 4.00 Révision: 05.02.2020

Nom du produit Ruol

(suite de la page 9)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Self-heat. 1: Substances et mélanges auto-échauffants - Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale - Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente